

## Tarifs en vigueur

Les modalités suivantes sont proposées afin de déterminer le montant de l'allocation annuelle permettant d'accéder aux services admissibles au programme :

Niveau d'intervention	Âge	Taux horaire*	Allocation annuelle maximale
1) Intervention d'encadrement	0-11 ans	2,75 \$	2 220 \$
	12 ans et plus	4,75 \$	
2) Intervention complexe	0-11 ans	3,75 \$	4 380 \$
	12 ans et plus	5,75 \$	

\*Le taux horaire sert à établir les allocations annuelles à la suite de l'analyse des besoins effectuée par l'établissement. Il n'indique pas le salaire recommandé pour un gardien ou une gardienne ou tout autre intervenant ou intervenante qui aide la famille.